

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune
PYRENEES-ORIENTALES
ARRETÉ DU MAIRE : AR_017_2026
Délégation M. Stéphane BARAJAS, 1er Adjoint

Le maire de la commune de Villefranche de Conflent
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à deux le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1er : A compter du 23 mars 2026 M. Stéphane BARAJAS a une délégation permanente de fonctions, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Entretien de la voirie, des espaces publics et des bâtiments : gestion des équipes sur le terrain, suivi des tâches
- Gestion Église et cimetière
- Logements communaux

Cette délégation entraîne délégation permanente de signature :

- Pour tous les documents dans le domaine pour lesquels a été donné délégation permanente
- Pour les achats inférieurs à 3000 HT nécessaires à ses fonctions.

La signature par M. Stéphane BARAJAS des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du maire* ».

Article 2 : Le Maire de la commune de Villefranche de Conflent, la secrétaire générale de Mairie et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le sous-préfet.

Fait à Villefranche de Conflent, le 23 mars 2026

Le Maire
Gilles ROBERT



Spécimen de signature
Stéphane BARAJAS
1^{er} Adjoint

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
066-216602235-AR_017_2026-AI
A G E D I